

Réunion du Conseil Municipal

Du 29 novembre 2019 à 20 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf novembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019 : autorisation de signature
- Ligne de trésorerie
- Budget : décision modificative
- Personnel : ratio d'avancement de grade
- Destination des coupes de bois de l'exercice 2020
- Création d'un périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Fridfont
- Projets 2020
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} août 2019.

➤ Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019 : autorisation de signature

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que la participation soit de 848.00 euros par enfant pour l'année scolaire 2019/2018 (Pour la commune 3 élèves sont concernés soit 2544 € de participation).

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal :

- *Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2019/2020, la somme de 848 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école primaire de Chaudes-Aigues.*
- *Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Ligne de trésorerie**

M. le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

Il demande au conseil municipal :

- *De l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie*
- *De choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie*
- *De l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.*

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place une ligne de trésorerie, choisit le Crédit Agricole et autorise le maire à signer le contrat.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget principal : décision modificative n°1/2019**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-29570.00	
60622	Carburants	500.00	
6135	Locations mobilières	1000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20000.00	
6188	Autres frais divers	500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	3000.00	
6413	Personnel non titulaire	100.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100.00	
615231	Entretien, réparations voiries	4270.00	

		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2135 - 36	Installations générales, agencements	1455.00		
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement			-29570.00
1322 - 33	Subv. non transf. Régions			6036.00
1323 - 33	Subv. non transf. Départements			12000.00
1341 - 33	D.E.T.R. non transférable			12989.00
		TOTAL :	1455.00	1455.00
		TOTAL :	1455.00	1455.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré :

- *Approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *Approuve la décision modificative n° 1 du Budget principal 2019.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget service eau et assainissement : décision modificative n°1/2019**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service eau et assainissement de l'exercice 2019, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	2155.00		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-485.00		
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-1000.00		
61523	Entretien, réparations réseaux	-670.00		
		TOTAL :	0.00	0.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré :

- *Approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- *Approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2019 du service eau et assainissement.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Personnel : ratio d'avancement de grade**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 11 juillet 2019, en raison de l'avancement de grade de M. Sébastien DELORME il avait été décidé de soumettre au comité technique un ratios de 100 %.

Le comité technique ayant donné un avis favorable, le maire demande à l'assemblée de valider définitivement les ratios d'avancement de grade comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2ème classe	100%

Le conseil valide les ratios d'avancement proposés.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Destination des coupes de bois de l'exercice 2020**

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

Forêt de Fridefont coupes de 2^{ème} éclaircie :

- Parcelle 3_A,
- Parcelle 7_A,

Forêt de Fridefont coupe de 3^{ème} éclaircie :

- Parcelle 8_U

Le maire demande au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide le programme de coupes proposé par l'ONF.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Création d'un périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la commune de Fridefont**

Le maire explique que le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral.

Il fait savoir que ce dernier sollicite l'avis du conseil municipal pour un projet de création d'un périmètre d'intervention foncière qui s'étend sur 508 hectares sur la commune de Fridefont en vue d'assurer, à long terme, la maîtrise foncière et la protection du périmètre proposé.

Ce périmètre concerne principalement les zones forestières situées entre le lac de Grandval et les zones agricoles.

Le maire sollicite l'avis du conseil sur l'intervention foncière du Conservatoire du littoral conformément au périmètre proposé

Le conseil décide d'attendre d'avoir plus d'informations

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Projets 2020**

Le maire sollicite le conseil afin de savoir quels projets il souhaite réaliser en 2020.

Le conseil décide de programmer les travaux ci-dessous :

- ***Aménagement du chemin du Pradal***
- ***Signalétique PNR***
- ***Equipement de la cuisine de la salle des fêtes***
- ***Réfection de la peinture de la salle des fêtes***
- ***Achat d'un broyeur à déport***
- ***Traitement des boiseries de l'église***

➤ **Questions diverses**

- Le conseil décide de réfléchir à l'élargissement ou déplacement de la route à l'entrée du Peuch le long de la maison Fraisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT